

PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2^{ème} GENERATION

2021 -2024

AVENANT 2 - Objet :

*** CCAS : Redéploiement des montants des opérations en investissement « socle commun » et les actions en fonctionnement « Volet social » sans incidence financière**

Le DEPARTEMENT DE LA REUNION

ET

LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS

ET

LE CCAS DE SAINT-LOUIS

Votée en Commission Permanente du :

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE LA REUNION REPRESENTE PAR

Monsieur MELCHIOR Cyrille, Président du Conseil Départemental

ET LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS REPRESENTEE PAR

Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire de la Commune,

ET LE CCAS DE SAINT-LOUIS REPRESENTE PAR

Madame M'DOIHOMA Juliana, Présidente du CCAS

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

Par décision en date du 24 mars 2021, le Département décide de reconduire le Pacte de Solidarité Territoriale, et de l'ajuster pour qu'il puisse être adapté au plus près des besoins des Communes et CCAS.

A cet effet, le Département alloue pour le dispositif **PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2ème GENERATION** une enveloppe de 107M€ sur trois années, allant de 2021 à 2024. Cette enveloppe est répartie de la manière suivante du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024 :

- Un volet investissement « socle commun » : 75M€ ;
- Un volet investissement « projets structurants » : 17M€, qui permettra de financer les projets d'ampleur portés par les territoires ;
- Un volet fonctionnement « social » : 15M€.

L'avenant 1 a intégré le dispositif investissement « Projet structurant » au Pacte de Solidarité Territoriale de **la commune de Saint-Louis**.

Le présent Avenant 2 à la convention PST2, a pour objet de redéployer les montants des opérations en investissement « socle commun » et en fonctionnement « volet social », sans incidence financière. Il s'agit de réorienter les dépenses vers les projets pouvant être réalisés fin 2024.

I. PARTIE 1 : LES ELEMENTS COMMUNS AUX VOLETS INVESTISSEMENT « SOCLE COMMUN », « PROJETS STRUCTURANTS » ET FONCTIONNEMENT « SOCIAL ».

La première partie présente les modalités communes aux deux volets investissements (« socle commun » et « projets structurants » et fonctionnement « social »).

1. Contractualisation

La signature la convention entre la **Commune et/ou le CCAS de Saint-Louis** et le Département formalise le partenariat sur la base d'une enveloppe pluriannuelle notifiée pour la période 2021-2024.

La convention liste les opérations et/ou actions communales, pour lesquelles, la commune et/ou le CCAS, sollicitent un financement du Département.

Chaque opération et/ou action donnera lieu à la rédaction d'une fiche action par la commune et/ou le CCAS. Ces fiches actions seront jointes en annexe de la convention signée entre les parties. Le Département transmettra aux bénéficiaires, en amont, le modèle de fiche action en **annexe 1** de la présente convention.

La somme des montants sollicités pour la participation départementale est inférieure ou égale à l'enveloppe pluriannuelle affectée à la commune et au CCAS.

Cette convention fait l'objet d'une adoption en Commission Permanente.

La convention est signée par les trois parties : la Commune, le CCAS et le Département.

Elle fixe le montant de l'enveloppe répartie entre les deux entités, sur les deux volets investissements et fonctionnement (accessibles aux deux parties), dans le cadre du dispositif PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2^{ème} GENERATION.

L'enveloppe affectée à la commune pour la période 2021-2024, est de :

- **3 690 384 € pour les opérations d'investissement « Socle commun » ;**
- **900 000 € pour les opérations d'investissement « Projet structurant » ;**
- **935 844 € pour les actions de fonctionnement sur le « volet social ».**

2. Modalités de financement, de versement et justificatifs

Pour chaque opération ou action, une avance de 30% du montant total de l'opération et/ou de l'action allouée pour la période 2021-2024 sera versée :

- Pour le volet « investissement », à transmission de l'ordre de service de démarrage de l'action / opération.
- Pour le volet « fonctionnement », à transmission d'une attestation signée, du maire et/ou du président du CCAS, au démarrage de l'action / opération.

Pour chaque opération ou action, un acompte de 40% du montant total de l'opération et/ou de l'action sera versé dès l'atteinte de 50% des dépenses **hors taxe pour les volets « investissement » et « fonctionnement »**.

Le versement de cet acompte se fera sur la base de l'état global des dépenses par opération et/ou action.

Pour chaque opération ou action, le solde restant de 30%, sera versé dès l'atteinte de 100% des dépenses hors taxe pour les volets « investissement » et « fonctionnement ». Le versement du solde se fera sur la base de l'état global des dépenses, par opération et/ou action. Ce dernier devra faire clairement apparaître, un sous-total, entre les dépenses qui ont déjà fait l'objet d'un versement d'avance et d'acompte et un sous-total, des dépenses pour justifier le versement du solde.

Si le montant total des opérations-actions a été surestimé par la Commune-CCAS, alors le Département versera le montant de la subvention PST, calculé sur la base du taux contractualisé dans la convention (ou l'avenant qui corrige la convention), appliqué au total de l'état des dépenses réelles transmis par la Commune-CCAS au Département.

Les sommes à verser pour chaque opération, seront cumulées et donneront lieu à un versement par tranche de 4 mois par commune et/ou CCAS.

Les demandes de paiements, pour chaque opération seront transmissibles tout au long de l'exercice budgétaire, soit du 15 janvier au 15 novembre au plus tard.

Le modèle de tableau des dépenses à compléter est joint en **annexe 2**.

La fiche « Bilan technique et financier » pour le solde d'une opération et/ou action sur le PST2 2021-2024 est transmise en **annexe 3**.

3. Suivi

Les justificatifs seront transmis au plus tard quatre mois après la fin de la période d'éligibilité des dépenses.

Aucune demande d'avenant ne sera analysée et traitée sur l'exercice budgétaire 2024.

En outre, un bilan global de l'utilisation de l'enveloppe sera réalisé dans les six mois suivant la fin de l'éligibilité des dépenses. En cas de trop-perçu, c'est-à-dire si les montants versés par le Département excèdent les montants justifiés par la commune et/ou le CCAS, le Département émettra un titre de recettes pour la restitution des sommes indument versées.

4. Communication

Le bénéficiaire s'engage à collaborer avec le Département pour la définition et la mise en place des actions de communication sur les aides départementales, et à fournir à ses services toutes les informations requises sur l'état d'avancement de ses opérations.

Pour les travaux, le bénéficiaire s'engage à mettre en place un panneau de chantier précisant le coût HT du projet ainsi que la participation du Département en termes de taux et de montant.

Pour les acquisitions d'équipement mobilier, le bénéficiaire s'engage, à apposer le logo du Département de façon visible sur l'équipement.

Enfin, la commune et/ou le CCAS s'engage à associer l'exécutif départemental à l'inauguration de toute opération et/ou action financée par le Département et, de façon générale, à toute communication médiatique établie dans ce cadre.

En cas de non-respect, le Département se réserve le droit de réajuster les montants et modalités de versement des subventions, y compris d'émettre un droit de recettes pour le trop-perçu.

5. Contrôle et responsabilité

Le Département se réserve le droit de faire procéder au contrôle sur place et sur pièces de l'utilisation des fonds par toute personne dûment mandatée.

Dans le cas où ce contrôle contredirait les pièces justificatives transmises par la commune ou le CCAS, le Département se réserve le droit de réajuster les montants et modalités de versement des subventions, y compris d'émettre un droit de recettes pour le trop-perçu.

Les aides financières apportées par le Département à la commune ne peuvent engager, à aucun titre que ce soit, pour un quelconque fait ou risque pouvant survenir en cours d'exécution, la responsabilité du Département à l'égard de la commune ou d'un tiers.

6. Taux d'intervention

Pour les volets « investissements », le taux d'intervention du Département est déterminé par la commune et/ou le CCAS en fonction des financements obtenus par ailleurs, pour chaque projet, en divisant le montant sollicité pour la participation départementale par le montant total de l'opération (hors taxe).

Le taux d'intervention du Département est plafonné à 80% du coût hors taxe des opérations, et à 85% pour les dépenses d'ingénierie (note : seules les dépenses d'ingénierie d'investissement sont éligibles).

Pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants (Saint-Philippe, Cilaos, Plaine-des-Palmistes, Sainte-Rose, Entre-Deux, Trois Bassins et Salazie), ces taux peuvent être portés à 90% (ingénierie et travaux).

Pour le volet « fonctionnement », le taux d'intervention du Département est plafonné à 80% du coût hors taxe (HT) des actions.

Pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants (Saint-Philippe, Cilaos, Plaine-des-Palmistes, Sainte-Rose, Entre-Deux, Trois Bassins et Salazie), ces taux peuvent être portés à 90%.

7. Liste des dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont les dépenses rattachées aux projets listés dans la convention, **réalisées entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2024**.

Pour les volets « investissements », toutes les dépenses d'investissement liées aux opérations présentées sont éligibles, y compris les études. Cela concerne notamment les dépenses d'ingénierie d'investissement liées au projet.

Pour le volet « fonctionnement », toutes les dépenses de fonctionnement liées aux actions présentées sont éligibles. Néanmoins, la subvention PST 2, ne pourra pas servir à payer la masse salariale des personnels affectés à la gestion administrative des actions-opérations du PST 2, dans la mesure où le Département finance déjà un à deux postes de référent technique PST, dans son axe 5 « Soutenir les collectivités dans le développement de l'ingénierie de projet ».

II. PARTIE 2 : LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

II. 1 - LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT « SOCLE COMMUN »

Le Département a déterminé **deux thématiques** correspondant aux priorités du Département :

THEME 1 - La transition écologique et solidaire, ceci dans le but d'amplifier la mise en œuvre du Plan de Transition Ecologique et Solidaire du Département. Le PST 2 pourra donc compléter les diverses sources de financement dans le domaine.

Cette thématique doit représenter au minimum 20% de l'enveloppe « PST socle commun » allouée à la commune et au CCAS.

THEME 2 - La construction, les travaux pour les services à la population dans le champ des politiques publiques du Département, afin de favoriser la création de points d'accès aux droits, l'accueil pour les enfants et personnes vulnérables et les travaux de voirie à proximité des équipements départementaux ou toute autre action qui entre dans le champ de cette priorité.

Les projets FEADER pour lesquels les plans de financement sont déjà maquetés, et pour lesquels le Département participe en tant que contrepartie nationale, ne sont pas intégrés au présent cadre.

Conformément à la répartition des compétences définies par la loi NOTRe, le Département ne peut pas contribuer à une opération, constituant directement ou indirectement, une aide à une entreprise, à l'exception d'opérations d'investissement destinées à pallier l'absence d'initiative privée pour la présence de services marchands en milieu rural.

La **Commune** souhaite engager le programme d'investissement suivant dont le détail est présenté en annexe sous forme de fiches actions.

| Libellé de l'opération | Coût Total HT | PST 2 | | | COMMUNE | |
|--|-----------------------|--------|-----------------------|--|---------|-----------------------|
| | | Taux | Montant€ HT | Montant €HT dédié à la transition écologique | Taux | Montant€ HT |
| Acquisition de véhicules électriques | 700 000,00 € | 80,00% | 560 000,00 € | 560 000,00 € | 20,00% | 140 000,00 € |
| Etudes pour la réalisation d'une voie vélo communale | 109 850,00 € | 65,00% | 70 000,00 € | 71 750,00 € | 35,00% | 38 447,50 € |
| Modernisation des routes sur l'ensemble du territoire | 2 500 000,00 € | 80,00% | 2 000 000,00 € | 125 000,00 € | 20,00% | 500 000,00 € |
| Aménagement d'aires de jeux et de street workout | 350 000,00 € | 54,00% | 189 000,00 € | | 46,00% | 161 000,00 € |
| Réhabilitation des maisons de quartiers | 174 000,00 € | 70,00% | 121 800,00 € | | 30,00% | 52 200,00 € |
| Création de 9 Kiosques économiques | 150 000,00 € | 35,50% | 53 250,00 € | | 64,50% | 96 750,00 € |
| Réhabilitation électrique et d'étanchéité écoles et bâtiments administratifs | 1 200 000,00 € | 58,00% | 696 000,00 € | | 42,00% | 504 000,00 € |
| TOTAL | 5 183 850,00 € | | 3 690 050,00 € | 756 750,00 € | | 1 492 397,50 € |

II. 2. LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT « PROJET STRUCTURANT »

| Libellé de l'opération | Coût Total HT | PST 2 | | Commune | | Autre financement | | |
|--|----------------|--------|--------------|---------|--------------|-------------------|--------------|-----------|
| | | Taux | Montant € HT | Taux | Montant € HT | Taux | Montant € HT | Financier |
| Aménagement des terrains Bory CV 256 et CV 456 | 1 137 875,00 € | 79,09% | 900 000,00 € | 20,91% | 237 875,00 € | | | |

III - PARTIE 3 : LES ACTIONS DE FONCTIONNEMENT « VOLET SOCIAL »

Le Département a déterminé **cinq axes** correspondant aux priorités du Département :

1. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics vulnérables – 8 champs.
2. Accompagner les enfants et les familles confrontés à des difficultés socio-éducatives - 9 champs.
3. Soutenir les actions de maintien du lien social et de lutte contre l'isolement des personnes âgées et personnes porteuses de handicap - 3 champs.
4. Participer à l'amélioration de l'habitat, à l'identique de ce qui a été réalisé dans le cadre du PST 1, dans la logique d'une complémentarité des autres dispositifs du Département.
5. Soutenir les collectivités dans le développement de l'ingénierie de projet.

Le **CCAS** souhaite engager le programme d'actions suivantes dont le détail est présenté en annexe sous forme de fiches actions.

| Libellé de l'opération | Coût Total HT | PST 2 | | Montant Commune | | Autre financement | | |
|---|-----------------------|-------|---------------------|-----------------|---------------------|-------------------|--------------------|---------------|
| | | Taux | Montant € HT | Taux | Montant € HT | Taux | Montant € HT | Financier |
| Portage de repas à domicile | 505 000,00 € | 62% | 312 744,00 € | 28% | 141 756,00 € | 10,00% | 50 500,00 € | Bénéficiaires |
| Amélioration très légère de l'habitat | 185 000,00 € | 79% | 147 000,00 € | 20,54% | 38 000,00 € | | | |
| ACADIS MOBILE | 230 000,00 € | 70% | 160 000,00 € | 30,43% | 70 000,00 € | | | |
| Accompagnement socio-budgétaire des familles | 30 000,00 € | 80% | 24 000,00 € | 20,00% | 6 000,00 € | | | |
| Aide alimentaire | 125 000,00 € | 67% | 84 000,00 € | 32,80% | 41 000,00 € | | | |
| Animation de jour pour les personnes isolées | 66 000,00 € | 80% | 52 800,00 € | 20,00% | 13 200,00 € | | | |
| Saint-Louis, territoire 100% activation des droits | 30 000,00 € | 80% | 24 000,00 € | 20,00% | 6 000,00 € | | | |
| Atelier d'insertion "Aquaponie" | 30 000,00 € | 80% | 24 000,00 € | 20,00% | 6 000,00 € | | | |
| Financement du permis de conduire et transport des jeunes | 86 000,00 € | 80% | 68 800,00 € | 20,00% | 17 200,00 € | | | |
| Formation des travailleurs sociaux | 50 000,00 € | 77% | 38 500,00 € | 23,00% | 11 500,00 € | | | |
| TOTAL | 1 337 000,00 € | | 935 844,00 € | | 350 656,00 € | | 50 500,00 € | |

IV. PARTIE : SYNTHÈSE CONTRACTUALISATION

| PST 2 | Commune | CCAS | Total |
|---------------------------------------|-------------|-----------|-------------|
| Investissement « socle commun » | 3 690 050 € | | 3 690 050 € |
| Investissement « projet structurant » | 900 000 € | | 900 000 € |
| Fonctionnement « volet social » | | 935 844 € | 935 844 € |

V. DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par les parties et demeurera en vigueur jusqu'à parfaite liquidation des engagements contenus aux présentes, soit au plus tard le 30 avril 2025.

VI. RESILIATION DE LA CONVENTION

Les parties peuvent mettre un terme à la présente convention, notamment en cas de non-respect des engagements prévus.

VII. TRAITEMENT DES LITIGES

Le tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion est compétent en cas de litige entre les parties.

Date : le ; Lieu : à Saint-Denis

Le Président du Conseil Départemental

La Maire de Saint-Louis

MELCHIOR Cyrille

M'DOIHOMA Juliana

La Présidente du CCAS de Saint-Louis,

M'DOIHOMA Juliana

Annexe 1 : fiches actions

INVESTISSEMENT : « SOCLE COMMUN »

| | | |
|-----------------------------|---|---|
| INTITULE DE L'ACTION | | ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES |
| INV * | X | |
| FONC * | | |

* case à cocher


| | |
|--------------------------|--|
| CONTEXTE / ENJEUX | <p>L'acquisition de véhicules électriques par la commune de Saint-Louis s'inscrit à la fois dans un contexte réglementaire mais constitue également l'un des axes de sa politique de développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La loi d'orientation des mobilités, en décembre 2019, impose à l'article 76 que les collectivités locales et leurs groupements gérant un parc de plus de 20 véhicules acquièrent, lors du renouvellement de ce parc, au moins 20 % de véhicules à faibles émissions jusqu'au 30 juin 2021, puis 30 % ensuite. Les véhicules « à très faibles émissions » devront représenter 37,4 % des véhicules acquis ou utilisés à partir du 1er janvier 2026. La commune de Saint-Louis ne dispose d'aucun véhicules électriques dans son parc et doit donc se conformer à la réglementation. A ce stade, il est prévu l'acquisition de 20 véhicules à moteur strictement électrique portant le pourcentage à 16 % de la flotte totale. - Afin de réaliser des économies budgétaires et de participer à la réduction de l'empreinte carbone, il est nécessaire de repenser le mode de déplacement des agents communaux. Le véhicule électrique doit donc devenir un élément central de la mobilité durable des agents communaux. La municipalité s'associe à cette prise de conscience collective et sur la nécessité d'une transition énergétique avec pour volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'acquisition de ces véhicules électriques par la Collectivité s'inscrit donc dans une démarche éco-responsable. Aussi, face à l'augmentation du coût des hydrocarbures et au regard du contexte budgétaire actuel, l'utilisation de véhicules électriques rechargés au moyen de bornes solaires permettra la réalisation d'économies budgétaires. |
|--------------------------|--|

| | |
|------------------|---|
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> - réduire la consommation de carburant annuellement - réduire l'empreinte carbone - s'inscrire dans une démarche de développement durable |
|------------------|---|

| | |
|-------------------------------|--|
| DESCRIPTIF DE L'ACTION | <ul style="list-style-type: none"> - acquisition de véhicules électriques |
|-------------------------------|--|

Avenant 2 - Commune-CCAS de Saint-Louis

Envoyé en préfecture le 05/09/2024
 Reçu en préfecture le 05/09/2024
 Publié le
 ID : 974-219740149-20240830-DCM106_2024-DE



| | |
|---|---|
| PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique | Territoire communal, Agents communaux Transition écologique |
| MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : <i>étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...</i>) | - notification du marché passé en groupement de commande - commande des véhicules - livraison et affectation |
| PILOTE ET PARTENAIRES | - SIDELEC - ADEME |
| CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE | Commande et livraison des véhicules au plus tard fin octobre 2024. |
| PLAN DE FINANCEMENT | Coût HT: 700 000,00 Montant PST 2: 560 000,00 Financement commune: 140 000,00 |
| INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION | - nombre de véhicules acquis - part de véhicules électriques dans la flotte communale - économies budgétaires réalisées |
| OBSERVATIONS | |

| | | |
|--|-------------------------------------|---|
| INTITULE DE L'ACTION INV * FONC * | <input checked="" type="checkbox"/> | ETUDES POUR LA REALISATION D'UNE VOIE VELO COMMUNALE |
|--|-------------------------------------|---|

* case à cocher

| | |
|--------------------------|--|
| CONTEXTE / ENJEUX | La commune souhaite créer un circuit touristique sur son territoire afin que le public puisse découvrir de manière ludique des éléments patrimoniaux naturels et historiques remarquables. |
|--------------------------|--|

| | |
|------------------|--|
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> - Relier le sentier littoral à la Voie Vélo Régionale - Créer un circuit touristique en mode doux - Valoriser le patrimoine naturel et historique sur le périmètre d'étude - La desserte du secteur de l'entrée de ville à vélos - Valoriser et rendre attractif le territoire |
|------------------|--|

| | |
|-------------------------------|--|
| DESCRIPTIF DE L'ACTION | Les objectifs du projet permettront de créer une cohésion entre les espaces à enjeux du périmètre de l'action. Il s'agit de valoriser le tourisme de façon ludique et éco responsable. Les aménagements seront respectueux de l'environnement. |
|-------------------------------|--|


| | |
|--|---|
| PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique | Le périmètre d'action comprend la frange littoral de l'Etang Bel air, la zone des gravières du Conservatoire du Littoral, l'entrée de ville ouest (près du cimetière du Père Lafosse), l'avenue du Dr Raymond Vergès, et la rue Lambert. Public concerné : <ul style="list-style-type: none"> - Touristes - Etudiants - Sportifs Thématique : <ul style="list-style-type: none"> - Tourisme - Biodiversité, écologie - Sport - Santé, bien-être |
|--|---|

| | |
|---|---|
| MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (<i>ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...</i>) | Il s'agira de réaliser l'aménagement d'un cheminement (~3km) pédestre, cycliste et équestre accessible aux personnes à mobilité réduite. L'aménagement se fera par tronçon avec notamment : Tronçon1/ : Sentier littoral – Voie Velo Régionale (VVR) Tronçon2/ : VVR – Pont de l'ancien chemin de fer Tronçon3/ : Pont de l'ancien chemin de fer – Les Gravières |
|---|---|

| | |
|---|--|
| PILOTE ET PARTENAIRES | Pilote : Commune Partenaires : -CIVIS -Département de La Réunion - Région Réunion - DEAL - Conservatoire du Littoral - Associations de quartier et de cyclistes |
| CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE | - Etude assistance à maîtrise d'ouvrage: Avril 2022 - Démarrage maîtrise d'oeuvre : Octobre 2022 - Fin des études : fin septembre 2024 |
| PLAN DE FINANCEMENT | Coût HT: 109 850,00€ Montant PST: 71 750,00€ Financement commune: 8250,00€ |
| INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION | Création d'un comité composé des membres des associations de quartiers et cyclistes |
| OBSERVATIONS | |

| | | |
|---|--|---|
| INTITULE DE L'ACTION INV * FONC * | <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">X</td> </tr> </table> MODERNISATION DES ROUTES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE | X |
| X | | |
| * case à cocher | | |
| CONTEXTE / ENJEUX | <p>Gestionnaire de plus de 250 km d'infrastructures routières , la commune de Saint-Louis compte de nombreuses routes communales en très mauvaises état qui ne sont plus adaptées au trafic routier et ne permettent pas de face aux intempéries. La collectivité entend donc améliorer le cadre de vie de sa population en rendant plus sûres et plus confortables ses voies. Elle veille, par conséquent, à développer de véritables projets routiers qui prennent en considération tous les aspects environnementaux, sociaux, écologiques et économiques. Face à ces enjeux, la commune de Saint-Louis a décidé de rénover un certain nombre de routes dans le cadre de ce PST 2. A titre d'exemple, il y a une urgence à intervenir notamment sur les routes comunales suivantes : le chemin Kerveguen, la rue de Bruxelles, le chemin Guichard, le chemin Léonus Bénard, la rue François de Mahy, la Ligne Montégu,...</p> | |
| OBJECTIFS | <p>La modernisation de ces routes vise à améliorer les conditions de circulation sur le territoire communal, à renforcer la sécurité des usagers, à améliorer la qualité de vie des riverains et à favoriser le développement économique et social sur le territoire.</p> | |
| DESCRIPTIF DE L'ACTION | <p>Il convient de moderniser les voiries communales en redimensionnant les réseaux d'eaux pluviales et d'aménager des cheminements piétons en créant des trottoirs et d'installer des points lumineux en lampes basses consommation. De plus, il convient de réaliser des travaux de reprise de la couche de roulement. Ces travaux revêtent une dimension écologique avec l'installation de lampes à LED et le recours à des matériaux écologiques et recyclés. Ces prestations à vocation développement durable sont évaluées à 125 000 HT.</p> | |
| PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique | Territoire communal, Automobilistes, piétons et usagers Infrastructure routière | |

Avenant 2 - Commune-CCAS de Saint-Louis

Envoyé en préfecture le 05/09/2024
 Reçu en préfecture le 05/09/2024
 Publié le 
 ID : 974-219740149-20240830-DCM106_2024-DE

| | |
|--|---|
| <p>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : <i>étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...</i>)</p> | <p>Diagnostic de l'existant et engagement des travaux après émission des bons de commande</p> |
| <p>PILOTE ET PARTENAIRES</p> | <p>Les services techniques communaux, le Département</p> |
| <p>CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE</p> | <p>2021 : études 2022 : travaux</p> |
| <p>PLAN DE FINANCEMENT</p> | <p>Coût HT: 2 500 000,00 Montant PST 2: 2 000 000,00 Financement commune: 500 000,00</p> |
| <p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</p> | <p>Qualité des travaux réalisés Nombre de km de chemins réalisés Satisfaction des usagers</p> |
| <p>OBSERVATIONS</p> | |

| | |
|---|--|
| INTITULE DE L'ACTION INV * FONC * | <input checked="" type="checkbox"/> AMENAGEMENT D'AIRES DE JEUX ET DE STREET WORK OUT |
| * case à cocher | |
| CONTEXTE / ENJEUX | La ville souhaite diversifier dans ses quartiers, les activités sportives. Il s'agit de proposer aux habitants, jeunes et moins jeunes, un équipement sportif de proximité de plein air, moderne, pluridisciplinaire permettant aux habitants de renouer avec la pratique sportive et aux aguerris un perfectionnement. |
| OBJECTIFS | Aménager et créer des aires de sportives de plein air et de proximité de type street work out. Permettre aux habitants de renouer avec la pratique sportive et aux aguerris un perfectionnement. Favoriser les activités sportives qui sont vecteurs d'amélioration de la santé. |
| DESCRIPTIF DE L'ACTION | Concertation des habitants et appel à une AMO pour identifier le besoins et les attentes, avant réalisation des travaux et des équipements. Création d'équipements sportifs du type street work out (travaux de VRD, achat et pose des équipements par un prestataire spécialisé) - signalétique et panneaux d'information sur les patriques et la sécurité. |
| PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique | territoire Saint-Louisien : Petit Serré Plateau Goyaves Bois de Nèfles Cocos Autres quartiers possibles Public : jeunes et moins jeunes, public mixte Thématique : Sport / Santé |
| MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (<i>ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...</i>) | Concertation Habitant, AMO, MOE et travaux |
| PILOTE ET PARTENAIRES | Département / Mairie /AMO |
| CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE | Concertation Habitant et AMO → 3 mois maximum Travaux → 6 à 8 mois Fin des travaux : service fait au plus tard le 30 novembre 2024 |

Avenant 2 - Commune-CCAS de Saint-Louis

Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le



ID : 974-219740149-20240830-DCM106_2024-DE

PLAN DE FINANCEMENT

Coût HT: 350 000

Montant PST: 190 000

Financement commune: 160 000

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Temps de réalisation des réhabilitations

Respect du calendrier

Appropriation par les habitants des modules

OBSERVATIONS

| | | |
|-----------------------------|-------------------------------------|--|
| INTITULE DE L'ACTION | | |
| INV * | <input checked="" type="checkbox"/> | REHABILITATION DES MAISONS DE QUARTIERS |
| FONC * | <input type="checkbox"/> | |

* case à cocher

| | |
|--------------------------|--|
| CONTEXTE / ENJEUX | |
|--------------------------|--|

| | |
|------------------|--|
| OBJECTIFS | <p>La collectivité développe un réseau de proximité des services et d'animation pour l'ensemble de la population de son territoire. Ce réseau est établi sur les Maisons Communales de Proximité (MCP), anciennement connues sous l'appellation "maisons de quartier". Il s'agit pour la ville de réhabiliter dans les quartiers ces Maisons Communales de Proximité afin de replacer au coeur des quartiers, un équipement de proximité au service des habitants.</p> <p>Créer un lieux de vie en : proposant des Maisons communales de Proximité au coeur des quartiers; permettant la mise en place d'activité, d'animations, d'accueil et d'orientation administrative; proposant des lieux de concertation avec et pour les habitants. Recréer des lieux de vie en : Proposant des Maisons communales de Proximité au coeur des quartiers. Permettant la mise en place d'activité, d'animations, d'accueil et d'orientation administrative.</p> <p>Proposant des lieux de concertation avec et pour les habitants</p> |
|------------------|--|

| | |
|-------------------------------|---|
| DESCRIPTIF DE L'ACTION | Réhabilitation globale des diverses maisons de Proximité : Etanchéité, Plomberie, Peinture, Isolation, Evacuation des eaux de Pluies, Aménagement intérieur, Menuiserie, sécurisation, Réseaux, Accès PMR |
|-------------------------------|---|

| | |
|------------------------------|-----------------------------|
| PERIMETRE DE L'ACTION | Territoire saint louisien : |
| Localisation | MCP de Tapage |
| Public visé | MCP Canots |
| Thématique | MCP Bellevue |
| | MCP La Chapelle |
| | MCP L'étang |

| | |
|--|--|
| MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...) | Concertation Habitants Phase étude MO Travaux / Conception Equipements Ouverture |
|--|--|

| | |
|------------------------------|---------------------------|
| PILOTE ET PARTENAIRES | Département / Mairie /AMO |
|------------------------------|---------------------------|



| | |
|--|--|
| <p>CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE</p> | <p>Fin des travaux : service fait au plus tard le 30 novembre 2024</p> |
| <p>PLAN DE FINANCEMENT</p> | <p>Coût HT: 174 000 Montant PST: 121 800 Financement commune: 52 200</p> |
| <p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</p> | <p>Temps de réalisation des réhabilitations Respect du calendrier</p> |
| <p>OBSERVATIONS</p> | |

| | | |
|-----------------------------|-------------------------------------|--|
| INTITULE DE L'ACTION | | |
| INV * | <input checked="" type="checkbox"/> | REALISATION DE KIOSQUES A VOCATION ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-LOUIS |
| FONC * | <input type="checkbox"/> | |

* case à cocher

| | |
|--------------------------|--|
| CONTEXTE / ENJEUX | <p>La commune de Saint-Louis est confrontée sur le plan économique à plusieurs défis majeurs dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'activités et d'emplois afin de répondre au taux de chômage supérieur à 40% enregistré sur le territoire, - L'amélioration de son attractivité et de son image, - Une occupation plus organisée du domaine public, - L'augmentation de l'offre et de la diversité commerciale pour garder une clientèle captive de proximité, - La recherche de solutions innovantes pour accompagner les micro-entreprises, - La mise en tourisme du territoire. <p>Le profil des porteurs de projets qui sont accompagnés par les services démontre la nécessité d'adapter les conditions de développement économique organisées par la municipalité pour faciliter l'installation des acteurs voulant créer leur entreprise. Tous ne peuvent accéder aux baux commerciaux mis sur le marché par l'offre privée.</p> |
|--------------------------|--|

| | |
|------------------|--|
| OBJECTIFS | Soucieuse de promouvoir les conditions de développement économique, la Commune souhaite implanter sur différentes emprises stratégiques de son territoire des structures de type écobox pour les mettre à disposition des porteurs de projets. |
|------------------|--|

| | |
|-------------------------------|---|
| DESCRIPTIF DE L'ACTION | Construction de kiosques à vocation économique sur le territoire de Saint-Louis |
|-------------------------------|---|

| | |
|------------------------------|--|
| PERIMETRE DE L'ACTION | |
| Localisation | Commune de Saint-Louis, porteurs de projet d'activité économique |
| Public visé | |
| Thématique | |

Avenant 2 - Commune-CCAS de Saint-Louis

| | |
|--|---|
| <p>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE <i>(ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</i></p> | <p>Identification des sites, étude d'aménagement de la parcelle, dépôt d'autorisation d'urbanisme, demande de subvention, réalisation des kiosques, appel à projet avec procédure de mise en concurrence et attribution</p> |
| <p>PILOTE ET PARTENAIRES</p> | <p>Pilote : commune de Saint-Louis Partenaires : Département, Civis</p> |
| <p>CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE</p> | <p>2022-2024 Fin des travaux : service fait au plus tard le 30 novembre 2024</p> |
| <p>PLAN DE FINANCEMENT</p> | <p>Coût HT: 150 000 € Montant PST 2: 53 200 € Financement commune: 96 800 €</p> |
| <p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</p> | <p>Nombre de kiosques réalisés Diversité des activités implantées dans les kiosques</p> |
| <p>OBSERVATIONS</p> | |

| | |
|---|---|
| INTITULE DE L'ACTION INV * <input checked="" type="checkbox"/> FONC * <input type="checkbox"/> | REHABILITATION ELECTRIQUE ET D'ETANCHEITE DES ECOLES ET DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS |
| * case à cocher | |
| CONTEXTE / ENJEUX | Les bâtiments administratifs et les écoles sont très vétustes et rencontrent de nombreux dysfonctionnement ce qui concernent le réseau électrique et l'étanchéité des bâtiments. |
| OBJECTIFS | L'objectif à travers cette action est de pouvoir engager des travaux de remise aux normes et de sécurisation des bâtiments et des écoles. |
| DESCRIPTIF DE L'ACTION | Il s'agit d'engager des études et des travaux nécessaires pour la reprise des étanchéités ainsi que la remise aux normes de toutes les installations électriques. |
| PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique | Territoire communal Elèves, le monde enseignant et le personnel communal Bâtiment public (étanchéité centre médicosocial scolaire de Saint-Louis; étanchéité école élémentaire Plateau des Goyaves; étanchéité école maternelle Plateau des Goyaves, réhabilitation centre médicosocial de la Rivière; école Albert LOUGNON; étanchéité école Jean HOARAU; étanchéité salle des fêtes du Séchoir; remise aux normes électriques de la cuisine centrale; remise aux normes électriques H. Foucque et cybercase de La Rivière |
| MODALITES DE MISE EN ŒUVRE <i>(ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</i> | Réalisation de diagnostic, mission de maîtrise d'œuvre pour prescriptions et engagement des travaux après consultations |
| PILOTE ET PARTENAIRES | Commune et Département |
| CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE | Diagnostics et maîtrise d'œuvre : 2021 Fin des travaux : service fait au plus tard le 30 novembre 2024 |

Avenant 2 - Commune-CCAS de Saint-Louis

Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le

ID : 974-219740149-20240830-DCM106_2024-DE



| | |
|----------------------------|---|
| PLAN DE FINANCEMENT | Coût HT: 1 200 000,00 Montant PST 2: 639 634,00 Financement commune: 506 366,00 |
|----------------------------|---|

| | |
|---|---------------------------------|
| INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION | Nombre de bâtiments réhabilités |
|---|---------------------------------|

| | |
|---------------------|--|
| OBSERVATIONS | |
|---------------------|--|

INVESTISSEMENT : « PROJET STRUCTURANT »

| | | |
|----------------------|--|--|
| INTITULE DE L'ACTION | AMENAGEMENT DES TERRAINS BORY CV256 ET CV 456 | |
| INV * | X | |
| FONC * | | |

* case à cocher

| | |
|--------------------------|--|
| CONTEXTE / ENJEUX | <p>Réglementation PLU :</p> <p>Les parcelles concernées sont la CV 256/456 situées en zone N au PLU en vigueur et sont concernées en partie par le plan de prévention des risques zone R1, R2, et B2U en partie près des berges de la ravine.</p> <p>Etat des lieux actuels :</p> <p>Pour la partie qui donne sur la rue Evariste de Parny en face de l'école Alcide BARET sur la parcelle cadastrée CV 456 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 zones de parking en terre battue pour une surface théorique de 1350.00m² donnant sur la rue Evariste de Parny capacité 30 places - Un sentier en terre battue existant pour un linéaire de 112m² menant au terrain de football en passant par le Chemin Benjoin ; - Une estrade en maçonnerie et ouvrage béton pour une emprise de 65m² ; - Un accès de service menant au bassin ; - Des arbres de haute tige qui jalonnent le sentier avec un engazonnement plutôt bien entretenu ; <p>Du côté du Chemin Benjoin sur la parcelle CV256 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un terrain de football en gazon naturel dans un état moyen ; - Une aire de pétanque ; - Une station de potabilisation (UTEP) en cours de travaux ; - Berge de la Ravine Richard avec une végétation luxuriante et des espèces invasives à évacuer. <p>Ce quartier du Gol les Hauts compte une population d'environ 3000 habitants au sein d'un habitat de type pavillonnaires.</p> <p>Quartier rural, avec une activité agricole principale qui est la canne à sucre ainsi que le maraîchage.</p> <p>Le secteur s'est densifié autour du bassin BORY qui était le nom de la société qui a réalisé les travaux du bassin de captage d'eau dans les années 80.</p> <p>Ces fonciers sont la propriété du Conseil Départemental, et ce captage d'eau permet d'irriguer en eau le réseau SAPHIR le secteur Sud et Ouest jusqu'à Saint-Leu depuis le secteur de Pavillon.</p> <p>Ce quartier du Gol les Hauts souffre d'une absence de centralité administrative et d'un manque d'équipements publics.</p> <p>L'école primaire et élémentaire Alcide BARET représente le seul équipement administratif sur le secteur. D'ailleurs cet établissement ne dispose pas de plateaux sportifs aménagés. Seul un terrain de football et un terrain de pétanque en désuétude situés sur l'ensemble du foncier appartenant au Département à proximité du terrain BORY permet aux écoliers ainsi qu'aux riverains du secteur de faire du sport ou des activités de plein air.</p> <p>Autrefois, des associations de quartier parvenaient par le biais de manifestations et l'entretien de l'espace environnant à créer une animation et tisser le lien social, l'ensemble du foncier entourant ces infrastructures est actuellement en désuétude.</p> <p>Depuis plus de 2 ans la municipalité travaille avec les associations afin d'élaborer un projet d'aménagement structurant et ambitieux pour le quartier et qui puisse positionner le Gol les Hauts comme étant la centralité des hauts de Saint-Louis.</p> <p>Le foncier en partie propriété du conseil départemental va bientôt être rétrocéder à la commune afin de pouvoir engager le projet d'aménagement dans les meilleurs délais.</p> |
|--------------------------|--|

| | |
|------------------|--|
| OBJECTIFS | |
|------------------|--|


| | |
|--------------------------------------|--|
| <p>DESCRIPTIF DE L'ACTION</p> | <p>L'opération concernera 2 zones l'emprise du projet dans sa globalité est de 15329m².</p> <p>ZONE 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un parking de 64 places avec une voie de desserte interne donnant sur la rue Evariste de Parny ; - Création d'un arrêt de bus dans le sens descendant sur la rue Evariste de Parny ; - Réalisation d'un cheminement piéton accessible aux PMR ; - Réalisation d'ilots végétalisés avec la plantation d'arbres de haute tige ; - Réhabilitation du sentier existant menant à la zone sportive en scorie stabilisé. <p>ZONE 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un parking de 45 places avec une voie desserte interne autour d'un parvis central ou sera installée une stèle relatant l'historique des lieux ; - Création de cheminement piéton accessible aux PMR ; - Réalisation d'ilots végétalisés avec plantation d'arbres de haute tige ; - Traitement paysager autour du parvis pour une meilleur intégration dans l'environnement ; - Un module à usage de toilettes publiques en partie et local d'entretien pour une emprise de 20m² ; - Un module à usage de local technique mutualisé pour les associations pour une emprise de 20m² ; - 16 terrains de pétanques de dimensions 3mx12m ; - Une aire de fitness extérieur composée d'agrès pour de dimensions 10mx14m ; - Un plateau sportif multisport de dimensions 20mx24m avec un revêtement synthétique composé d'une piste d'athlétisme en périphérie + une fosse à sauts ; - Un plateau sportif multisport de dimensions 18mx24m en revêtement de type plateau gris ; - Eclairage public autour des équipements sportifs ; - Une aire de jeux pour les enfants critères d'âge à définir. - Un parcours de santé en scorie stabilisé avec des agrès de Street Work Out (SWO) le long du cheminement ; - Au vu du planning opérationnel du projet de bassin supplémentaire ainsi que les servitudes de réseaux de cette infrastructure, la zone autour de l'estrade existante ne sera pas traitée pour l'instant ; <p>Concernant l'aménagement des parkings et au vu du zonage en zone N, on préconisera un revêtement perméable avec un dispositif de gestion des eaux pluviales à la parcelles (puits d'infiltration, tranchée drainantes etc...).</p> <p>Des cheminements piétons accessibles aux PMR desserviront les différentes infrastructures depuis la zone de stationnement.</p> <p>Un traitement paysager conséquent sera réalisé sur l'ensemble de l'opération avec la plantation d'arbres de haute tige afin de créer au maximum des zones ombragées et aussi des aires de détente.</p> <p>La mise en place des locaux à usage techniques et de toilettes publiques seront de préférence modulables avec des habillages en façades pour une meilleur intégration dans le site environnant.</p> <p>La gestion des eaux pluviales par sa contribution au cycle de l'eau et à son infiltration, avec la végétation urbaine constitue un atout contre les risques environnementaux, notamment les inondations, l'érosion des sols, la stabilité des sols par rapport aux nappes phréatiques pour ce programme une attention particulière sera réalisée au vu de l'étendu du projet notamment des contraintes environnementaux et écologiques.</p> <p>Ce programme d'aménagement d'espace public paysager devra prendre en compte les enjeux écologiques qui contribuent à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité des villes. Ils répondent à des enjeux non seulement sociaux et écologiques mais aussi économiques dans un contexte d'aménagement du territoire, il est essentiel de garder à l'esprit l'ensemble de ses bienfaits du végétal en milieu urbain.</p> |
|--------------------------------------|--|

| | |
|---|---|
| <p>PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique</p> | <p>Territoire communal, Aménagement du territoire</p> |
|---|---|

| | |
|---|--|
| <p>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</p> | |
|---|--|

| | |
|-------------------------------------|---|
| <p>PILOTE ET PARTENAIRES</p> | <p>Les services techniques communaux, le Département.</p> |
|-------------------------------------|---|

Avenant 2 - Commune-CCAS de Saint-Louis

Envoyé en préfecture le 05/09/2024
 Reçu en préfecture le 05/09/2024
 Publié le 
 ID : 974-219740149-20240830-DCM106_2024-DE

| | |
|--|---|
| <p>CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE</p> | <p>Etude topographique par le Maître d’Ouvrage : Août 2023 Consultation MOE : Août 2023 Attribution du marché de MOE : < septembre 2023 Phase conception du projet : Fin novembre 2023 Phase réalisation des travaux : Mars 2024 à novembre 2024</p> |
|--|---|

| | |
|-----------------------------------|--|
| <p>PLAN DE FINANCEMENT</p> | <p>Coût HT: 1 137 875 € Montant PST 2 : 900 000 € Financement Commune: 237 875 €</p> |
|-----------------------------------|--|

| | |
|--|--|
| <p>INDICATEURS DE SUIVI ET D’EVALUATION</p> | |
|--|--|

| | |
|----------------------------|--|
| <p>OBSERVATIONS</p> | |
|----------------------------|--|

FONCTIONNEMENT : « VOLET SOCIAL »

| | |
|-----------------------------|------------------------------------|
| INTITULE DE L'ACTION | PORTAGE DE REPAS A DOMICILE |
| INV * | |
| FONC * | |

* case à cocher

| | |
|--------------------------|---|
| CONTEXTE / ENJEUX | <p>Notre société génère de plus en plus de situation d'isolement dont les déterminants sont multifactoriels. A cela se rajoute l'avancée en âge et ses conséquences en matière de perte d'autonomie et également les événements de la vie qui impactent la santé physique, sociale et mentale des personnes. Un nombre de plus en plus conséquent de personnes est sujet à des accidents liés à des situations de comorbidité dont le diabète ; les accidents cardiovasculaires sont de plus en plus fréquents, etc. La période de pandémie que nous vivons accélère la dégradation de la santé globale des personnes et les fragilise davantage.</p> <p>Par conséquent, le CCAS est de plus en plus sollicité pour la mise en œuvre de services à la personne pour palier en partie ces difficultés. Le portage de repas à domicile est l'un de ces services fortement sollicités. La livraison des repas représente une aide précieuse pour celles et ceux qui sont en incapacité, parfois de manière ponctuelle, de faire leurs courses ou de cuisiner. Le CCAS de Saint-Louis dispose d'un service de portage de repas à domicile. Le PST 1 a permis de renforcer l'offre existante et le nombre de bénéficiaires mais les demandes sont de plus en plus nombreuses. La nouvelle équipe municipale souhaite amplifier cette offre, l'élargir sur le week-end pour celles et ceux qui en ont besoin et la rendre plus accessible sur tout le territoire communal. L'établissement est éligible au dispositif départemental d'aide.</p> |
|--------------------------|---|

| | |
|------------------|--|
| OBJECTIFS | Le PST 1 a permis à 30 bénéficiaires supplémentaires qui sont des personnes âgées, handicapées dépendantes, d'avoir un repas équilibré et ainsi favoriser le maintien à domicile et aussi du lien social, soit un total de 100 personnes. En plus du maintien du service pour ces personnes, le CCAS souhaite augmenter sa capacité à 120 clients-usagers. Le contexte sanitaire actuel générant des besoins plus importants, le PST 2 permettra d'accompagner 50 bénéficiaires. |
|------------------|--|


| | |
|-------------------------------|---|
| DESCRIPTIF DE L'ACTION | Le repérage des personnes dépendantes et isolées par les services du CCAS mais aussi par les nombreux partenaires (CD, professionnels libéraux de santé, hôpitaux, etc.) permet de proposer le portage de repas chaud à domicile du lundi au vendredi. Le repas se compose d'une entrée, un plat principal, un fruit, un laitage et respecte le régime médical de chacun ainsi que les directives nutritionnelles pour le public visé. Le repas est confectionné par la cuisine du CCAS et livrés par les agents du service de portage de repas à domicile. Ces derniers jouent également un rôle de veilleur et signalent toute anomalie chez les usagers. |
|-------------------------------|---|

| | |
|--|--|
| PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique | L'action aura pour périmètre l'ensemble du territoire de la Commune de Saint-Louis et concernera les personnes âgées de plus de 60 ans, les personnes porteuses de handicap et personnes atteintes de pathologie. L'isolement social ou l'incapacité de se préparer elles-mêmes leur repas seront les principaux critères retenus. |
|--|--|

| | |
|--|---|
| MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...) | <p>Repérage du public visé</p> <p>Evaluation individuelle</p> <p>Constitution du dossier administratif</p> <p>Décision de la Commission permanente</p> <p>Mise en place du portage de repas</p> <p>Facturation</p> <p>Enquête de satisfaction</p> |
|--|---|

Avenant 2 - Commune-CCAS de Saint-Louis

Envoyé en préfecture le 05/09/2024
 Reçu en préfecture le 05/09/2024
 Publié le
 ID : 974-219740149-20240830-DCM106_2024-DE



| | |
|------------------------------|--|
| PILOTE ET PARTENAIRES | Pilote : CCAS de Saint-Louis Partenaires : service Action de santé du Conseil départemental, associations locales |
|------------------------------|--|

| | |
|---|--------------------------|
| CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE | 01/01/2022 au 31/12/2023 |
|---|--------------------------|

| | |
|--|---|
| PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...) | Confection des repas : 10,55 € Frais de livraison : 3,82 € Subvention du Conseil Départemental : 261 544 € Fonds propres : 150 000 € |
|--|---|

| | |
|--|---|
| INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif) | Nombre de bénéficiaires Nouveaux touchés Indice de satisfaction |
|--|---|

Avenant 2 - Commune-CCAS de Saint-Louis

Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le

ID : 974-219740149-20240830-DCM106_2024-DE



| | |
|--|--|
| INTITULE DE L'ACTION | AMÉLIORATION TRÈS LÉGÈRE DE L'HABITAT (A.T.L.H) |
| INV * | |
| FONC * <input checked="" type="checkbox"/> | |

* case à cocher

| | |
|--------------------------|--|
| CONTEXTE / ENJEUX | Constituant un des postes de dépenses important des ménages, l'amélioration de l'habitat, de manière générale, est souvent mise de côté par les familles modestes au profit des postes plus essentiels. Acteur majeur de la lutte contre l'habitat dégradé ou vieillissant, le C.C.A.S de Saint Louis est soumis à une forte demande, qui à pour principal objet l'adaptation ou l'amélioration légère de l'habitat. L'enjeu, à travers le Pacte de Solidarité Territoriale et notamment grâce au dispositif AT LH, est de renforcer la lutte contre l'habitat indigne et de favoriser le maintien à domicile du public fragile. |
|--------------------------|--|

| | |
|------------------|---|
| OBJECTIFS | Amplifier l'action liée à l'Amélioration de l'Habitat sur le territoire communal au profit des ménages les plus modestes et particulièrement touchées par la perte de leur autonomie. |
|------------------|---|

| | |
|-------------------------------|---|
| DESCRIPTIF DE L'ACTION | Afin de répondre aux demandes de petits travaux d'amélioration de l'habitat (<5000€), complémentaires des dispositifs existants portés par le Département, le PST a intégré un volet "Amélioration Très Légère de l'Habitat" (AT LH). Ce volet consiste à cofinancer des actions portées par le C.C.A.S (porteur de l'action) et réalisées par des entreprises ou artisans agréés. A travers son cadre d'intervention, le CCAS identifie les besoins, les évalue et statue sur l'opportunité d'apporter une aide directe aux personnes. Les critères prennent en compte le type de travaux, le public éligible, les ressources des personnes et le budget disponible. La Commission permanente du CCAS se réunit mensuellement. |
|-------------------------------|---|

| | |
|--|---|
| PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique | *Localisation : Territoire de la ville de Saint-Louis et la Rivière Saint Louis. *Public visé : personnes âgées, personnes handicapées, familles en difficultés. *Thématique : Amélioration très légère de l'habitat en termes d'accessibilité/adaptation, sécurité physique, santé et hygiène. |
|--|---|


| | |
|--|---|
| MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...) | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un appel à candidature et sélection des partenaires (voir annexe 1 et 2). - Signature des conventions d'engagement entre le C.C.A.S et les partenaires sélectionnés (voir annexe3). - Le C.C.A.S organisera l'instruction des demandes en vérifiant l'éligibilité du ménage, selon les critères de son règlement intérieur. - Le ménage choisira un prestataire parmi une liste d'entreprises agréées et proposées par le C.C.A.S pour réaliser un devis et à terme, pour exécuter les travaux. - Le dossier sera présenté en Commission Permanente. - Le C.C.A.S suivra les travaux et assistera le ménage jusqu'à la réception du chantier. - Le ménage et le C.C.A.S certifieront le service fait par la signature d'un document de réception de chantier. - Le C.C.A.S effectuera le règlement financier auprès de l'entreprise. |
|--|---|

| | |
|------------------------------|---|
| PILOTE ET PARTENAIRES | Pilote : CCAS Partenaires : artisans et petits entrepreneurs agréés. |
|------------------------------|---|

| | |
|---|---------------------------------|
| CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE | De janvier 2022 à décembre 2023 |
|---|---------------------------------|

Avenant 2 - Commune-CCAS de Saint-Louis

| |
|--|
| Envoyé en préfecture le 05/09/2024 |
| Reçu en préfecture le 05/09/2024 |
| Publié le |
| ID : 974-219740149-20240830-DCM106_2024-DE |



| | |
|---|---|
| <p>PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)</p> | <p>Montant du Projet global sur l'ensemble de la période : 184 332€ H.T Détails du financement : *80 % Pacte de Soutien Territorial soit : 147 468 € H. T *20 % C.C.A.S de Saint Louis soit : 36 868 € H.T</p> |
| <p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)</p> | <p>Nombre de bénéficiaires nouveaux touchés Nombre de chantiers engagés et réalisé Indice de satisfaction</p> |
| <p>TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)</p> | <p>Non</p> |
| <p>OBSERVATIONS</p> | <p>Communication : panneau de chantier avec logos</p> |

FICHE PROJET PST2 2021-2023 : Commune de Saint-Louis

| | |
|-----------------------------|----------------------|
| INTITULE DE L'ACTION | ACADIS MOBILE |
| INV * | |
| FONC * | X |

* case à cocher

| | |
|--------------------------|--|
| CONTEXTE / ENJEUX | <p>Comme plusieurs communes à la Réunion, Saint-Louis a été identifié comme ayant plusieurs territoires où l'effort de rattrapage des politiques publiques doit s'accroître et l'efficacité publique revue. C'est le cas pour les quartiers qui se trouvent dans le périmètre de la Politique de la ville et aussi pour les écarts des hauts. Ce sont donc des territoires bien connus pour leurs difficultés récurrentes et où la population est particulièrement fragilisée et vulnérable. L'observatoire national des inégalités place d'ailleurs Saint-Louis comme première Commune de France de + 20 000 habitants pour son taux de pauvreté avec 47%. Depuis 2020, le souhait de la municipalité est de se rapprocher des lieux de vie des habitants afin de leur apporter des services personnalisés de proximité. Pour y parvenir, il a été décidé d'investir dans les Maisons Communales de proximité, lieux polyvalents de services et aussi de participation citoyenne. Un développement social réfléchi est plus que nécessaire pour impliquer les populations dans leur avenir et surtout pour leur apporter un mieux-être dans leur vie quotidienne grâce notamment, à un meilleur accompagnement et médiation sociale pour les familles du territoire. Pour ce faire, il est nécessaire que les familles aient un point de repère implanté dans leur quartier et focalisé sur leurs besoins sociaux. Ne pouvant déployer des moyens importants en personnel et en équipements, il a été imaginé en 2020 la configuration d'une agence publique d'accès aux droits et à l'information et aux services sociaux mobile (ACADIS mobile) qui permettrait de répondre aux enjeux de l'accès aux droits et aux services, de l'emploi et de l'insertion sociale et professionnelle en mutualisant et en optimisant les services communaux avec ceux du CCAS et des partenaires importants de l'action sociale intervenant sur ces champs tels que le Conseil Départemental, la CAF, la CGSS, etc.</p> |
|--------------------------|--|

| | |
|------------------|---|
| OBJECTIFS | <p>Une bonne inclusion dans la vie sociale est un facteur clé de réussite d'une vie. Pour y parvenir, le service public doit davantage investir dans la proximité et une médiation de services, qui sont indispensables pour redonner confiance et intégrer les familles dans leurs droits sociaux fondamentaux. L'accès au service public de l'emploi, aux services sociaux de la ville, du Département, de la CAF ou encore la CGSS implique obligatoirement un déplacement fréquent vers le centre-ville de Saint-Louis. Il en est de même pour les commerces, la garde d'enfant, le collège ou le lycée. Ces déplacements ne sont pas à la portée de tous.</p> <p>Par ailleurs, la digitalisation accélérée des services est aujourd'hui un frein supplémentaire à l'accès et même au maintien des droits, car nécessitant un accompagnement renforcé.</p> <p>Afin de réduire ces inégalités, la ville et son CCAS entreprennent de renforcer la présence des services publics sur les territoires en difficulté en créant des plateformes de services regroupant un ensemble de partenaires ayant le souci de la qualité des services rendus, de la proximité, mais aussi de la mutualisation. Pour toucher davantage de familles cibles, il est programmé la création d'une ACADIS mobile destinée à aller au-devant des personnes au sein des quartiers. Il s'agit d'une part d'éviter que les foyers ne basculent dans des difficultés financières durables et dans l'endettement et d'autre part, de les mettre dans une nouvelle dynamique d'inclusion en facilitant une démarche de projets personnels et leur permettre de coconstruire des projets individuels et collectifs au sein de leur quartier.</p> <p>Les objectifs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Développer l'accès aux droits et aux services sociaux pour les habitants des quartiers de la politique de la ville et des hauts ; > Développer l'ancrage territorial des services publics, parapublics ou privés à intérêt général ; > Créer une dynamique de développement social local et culturel. |
|------------------|---|

Avenant 2 - Commune-CCAS de Saint-Louis

ID : 974-219740149-20240830-DCM106_2024-DE

| | |
|-------------------------------|---|
| DESCRIPTIF DE L'ACTION | <p>L'action consiste à mettre en place une équipe mobile chargée de la relation et du développement social. Cette équipe est composée d'une assistante de service social et d'un agent de médiation de services sociaux numériques. À l'instar des ACADIS (3) qui existent actuellement, l'ACADIS mobile déploie des services identiques d'accès aux droits, mais de façon décentralisée au sein des Maisons Communales de proximité où les familles peuvent venir pour de multiples services et participer à la vie de leur quartier à travers différents projets.</p> <p>Le projet de l'agence Mobile est d'offrir un accompagnement social à un nombre plus important de quartiers grâce à son équipe mobile. Ce service est offert au sein des Maisons Communales de proximité sur la base d'une planification précise et régulière.</p> <p>Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 pour l'accompagnement individuel personnalisé. Les après-midis sont mis à profit pour les actions collectives et le suivi des dossiers individuels. La coordinatrice de la plateforme mobile sera une travailleuse sociale formée aux droits et aux services et à la relation partenariale en vue de développer et de mettre en œuvre des prestations de services de plus en plus nombreux. Elle sera aidée d'un agent de médiation et d'information de services du CCAS formé aux prestations numériques.</p> |
|-------------------------------|---|

| | |
|--|--|
| PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique | <p>Toute personne ou famille Saint-Louisienne et riviéroises à faibles revenus, chômeurs, qui doivent faire face à des difficultés socioéconomiques ou qui sont isolées et au-delà, tout habitant volontaire à développer des projets pour leur quartier. En particulier seront concernés les habitants des quartiers des hauts de la Commune et certains autres des QPV éloignés des centres urbains.</p> |
|--|--|

| | |
|---|---|
| MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...) | <p>Pour les actions individuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérage ou orientation du public visé (Réseau de partenaires et ateliers d'accès aux droits) ; - Une plateforme d'appels est mise en place pour les rendez-vous, mais possibilité d'être accueilli sans rendez-vous ; - Évaluation individuelle et analyse des droits (Bilan d'accès aux droits) ; - Élaboration du plan personnalisé d'aide et suivi ; - Mise en œuvre du plan d'aide ; - Évaluation de l'action. <p>Pour les actions collectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un programme d'ateliers collectifs (accès aux droits, numériques, animation à la vie sociale, insertion, etc.) |
|---|---|

| | |
|------------------------------|---|
| PILOTE ET PARTENAIRES | <p>Pilote : CCAS Partenaires : Service Actions de santé et Maisons départementales (CD), associations, services emplois, bailleurs sociaux, partenaires dans le domaine de la santé, mes-aides.org, Maisons Communales de Proximité).</p> |
|------------------------------|---|

| | |
|---|---------------------------------|
| CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE | De janvier 2022 à décembre 2023 |
|---|---------------------------------|

| | |
|---|---|
| PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...) | <p>Moyens humains : 1 travailleur social pour l'accompagnement social des personnes vulnérables identifiées + 1 médiateur numérique.</p> <p>Moyens matériels : 1 véhicule Support de communication</p> <p>Budget : Coût total de l'action : 198 800.00 € HT Département : 138 800.00 € HT (69,8 %) Commune : 60 000.00 € HT (30,2%)</p> |
|---|---|

| | |
|---|---|
| INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif) | <p>Nombre et composition des foyers accompagnés, Nombre d'ateliers collectifs organisés, Nombre de quartiers touchés.</p> |
|---|---|

Avenant 2 - Commune-CCAS de Saint-Louis

Envoyé en préfecture le 05/09/2024
Reçu en préfecture le 05/09/2024
Publié le
ID : 974-219740149-20240830-DCM106_2024-DE



| | |
|---|-----|
| TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire) | Non |
|---|-----|

| | |
|---------------------|---|
| OBSERVATIONS | Communication : flyers et logo sur les véhicules. |
|---------------------|---|

| | | |
|-----------------------------|--|--|
| INTITULE DE L'ACTION | ACCOMPAGNEMENT SOCIOBUDGETAIRE DES FAMILLES | |
| INV * | | |
| FONC * | X | |

* case à cocher

| | |
|--------------------------|--|
| CONTEXTE / ENJEUX | <p>En 2017, Saint-Louis recense près de 25 000 personnes pauvres dont 10 710 couples parentaux et 9 800 familles monoparentales. Ainsi, 42 % des enfants de moins de 3 ans vivent au sein d'une famille monoparentale, contre 40 % chez les 15-17 ans. Le plan pauvreté fait état d'une pauvreté plus marquée au sein des ménages monoparentaux</p> <p>À Saint-Louis, le taux de pauvreté des familles monoparentales est de 66% contre 42% pour les couples parentaux. L'analyse des besoins sociaux réalisée en 2021, pose le constat que les familles monoparentales sont souvent moins mobiles que les couples, et sont ainsi "captives" de leur environnement et plus sujettes aux difficultés dans leur parcours résidentiel.</p> <p>La crise sanitaire de la COVID 19 est venue amplifier les difficultés des familles, notamment de celles confrontées à la fracture numérique. Leurs difficultés sont récurrentes au niveau budgétaire au regard des faibles niveaux de ressources. Ce sont principalement celles que les travailleurs sociaux accueillent le plus régulièrement. Cela est un fait, car malgré ce qui est véhiculé, le niveau de redistribution est inférieur à la Réunion que celui constaté en métropole.</p> <p>Néanmoins, parmi ces familles, un nombre non négligeable pourrait bénéficier favorablement d'un accompagnement plus poussé dans la gestion de leur budget familial tout en s'assurant qu'elles bénéficient bien de l'ensemble de leurs droits sociaux. Le CCAS de Saint-Louis dispose de plusieurs outils forts utiles dans l'accompagnement budgétaires des familles. Il s'agit d'une part, d'un service dédié au microcrédit social très utile dans le cadre de la mise en œuvre des projets identifiés comme viables et depuis peu d'un point conseil budget.</p> <p>Les diagnostics réalisés lors de l'instruction des demandes de microcrédit mettent en évidence des difficultés budgétaires, des comportements de consommation inadaptés aux revenus, des incidents bancaires, des situations d'endettement... Toutefois, malgré l'identification de ces problématiques, le maillage partenarial sur le territoire ne permet pas suffisamment la prise en compte individuelle de ces difficultés.</p> <p>Au regard des actions mises en place en matière d'inclusion bancaire et des constats réalisés, il est pertinent d'inscrire celles-ci au sein d'un dispositif plus global et fédérateur tel que le Point Conseil Budget davantage structuré et doté pour apporter une réponse adaptée aux problématiques budgétaires rencontrées par un accompagnement personnalisé et surtout agir le plus en amont possible dans la détection des situations pour lesquelles un accompagnement serait viable.</p> |
|--------------------------|--|


| | |
|------------------|--|
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> Détecter de façon plus précoces les familles qui pourraient bénéficier d'un accompagnement budgétaire. Accompagner les différentes équipes territoriales du CCAS dans la détection des situations parmi les nombreuses demandes. Construire de façon collaborative les parcours d'accompagnement budgétaire et d'accès aux droits. |
|------------------|--|

| | |
|-------------------------------|--|
| DESCRIPTIF DE L'ACTION | <p>Ayant constaté que le premier accueil fait souvent défaut, le diagnostic étant insuffisamment précis pour permettre la détection précoce des situations qui mériteraient un accompagnement budgétaire renforcé, il est opportun que cette étape qui est donc cruciale soit mieux analysée et structurée. Il est donc primordial de disposer d'un professionnel formé qui s'insère dans le dispositif d'accueil inconditionnel et qui travaille sur les outils de détection précoce, sur la coordination et sur une orientation vers une prise en charge plus efficace. Il est donc proposé qu'un travailleur social soit placé au sein des équipes pour identifier les situations pouvant faire l'objet d'un accompagnement budgétaire parmi les très nombreuses demandes qui affluent chaque jour au sein des accueils. Il prendrait ainsi en charge certaines demandes très précises, en particulier les demandes d'aides financières en vue d'une analyse plus précise et une orientation plus efficace.</p> |
|-------------------------------|--|

| | |
|------------------------------|--|
| PERIMETRE DE L'ACTION | <p>Localisation : Secteur de La Rivière</p> <p>Le public visé : Les familles, particulièrement, celles se trouvant en situation de monoparentalité.</p> <p>Thématiques : détection précoce des situations propices à un accompagnement budgétaires ; l'accès aux droits et aux services liés à la parentalité.</p> |
|------------------------------|--|

Avenant 2 - Commune-CCAS de Saint-Louis

Envoyé en préfecture le 05/09/2024
 Reçu en préfecture le 05/09/2024
 Publié le
 ID : 974-219740149-20240830-DCM106_2024-DE



| | |
|---|--|
| <p>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</p> | <p>Le travailleur social étudie l'ensemble des demandes d'aide financière traitées par l'Agence de la jeunesse, identifie les situations adaptées à un accompagnement socio-budgétaire et au micro-crédit social, fait des propositions aux bénéficiaires, oriente vers le PCB ou le micro-crédit tout suivi la demande initiale. Le plan d'accompagnement personnalisé proposé par ses structures fait l'objet d'un suivi. Un diagnostic des droits approfondi est effectué et fait l'objet d'un suivi précis dans l'ouverture des droits. Il en fait la valorisation financière afin de mesurer l'impact de son travail. Il crée les outils d'accompagnement et améliore le processus de collaboration. Il participe au suivi également des situations</p> |
|---|--|

| | |
|-------------------------------------|--|
| <p>PILOTE ET PARTENAIRES</p> | <p>Pilote : CCAS de Saint-Louis Partenaires : PCB, micro-crédit et structures d'accompagnement budgétaires.</p> |
|-------------------------------------|--|

| | |
|---|--|
| <p>CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE</p> | <p>De janvier 2022 à décembre 2023</p> |
|---|--|

| | |
|---|--|
| <p>PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)</p> | <p>Moyens humains : 1 travailleur social pour la détection précoce des situations pouvant faire l'objet d'un accompagnement. Moyens matériels : 1 téléphone 1 poste de travail informatisé Budget : Coût total de l'action : 100 00 € HT Département : 79 000 € HT (79%) Commune : 21 000 € HT (21%)</p> |
|---|--|

| | |
|---|--|
| <p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)</p> | <p>Nombre de contacts familles Nombre de quartiers desservis Indice de satisfaction.</p> |
|---|--|

| | |
|--|------------|
| <p>TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)</p> | <p>NON</p> |
|--|------------|

| | |
|-----------------------------|---------------------------|
| INTITULE DE L'ACTION | AIDES ALIMENTAIRES |
| INV * | |
| FONC * | X |

* case à cocher

| | |
|--------------------------|--|
| CONTEXTE / ENJEUX | <p>Le CCAS de Saint-Louis attribue des aides facultatives dont certaines sont relatives à l'aide alimentaire. Depuis 2009, le dispositif de « Chèques d'Accompagnement Personnalisés » a (CAP) ont été mis en place pour répondre aux besoins alimentaires des habitants de la Commune tout en évitant les éventuelles stigmatisations. Face aux demandes grandissantes de la population, une solution alternative devenait une évidence. Le CCAS a donc ouvert un point de distribution de colis alimentaire agréé appelé « TI KAZ OUAKI ». Ce point de distribution répond encore plus aujourd'hui aux besoins de la population.</p> <p>En effet, le contexte de crise sanitaire, sociale et économique a mis en exergue les précarités des ménages réunionnais, notamment au niveau alimentaire. La fermeture des établissements publics et scolaires a impacté fortement les budgets. Le CCAS, en tant qu'acteur social de proximité, a fait front à cette situation inédite. L'établissement a su se mobiliser rapidement par la distribution de CAP alimentaires et/ou de colis alimentaires (après évaluation sociale).</p> <p>Il est constaté que de nombreux ménages sont en difficultés financières à la suite de baisses de revenus liées au Covid ou parfois de perte de leur emploi pour les mêmes raisons. Cette situation a fait croître les demandes d'aides de manière importante. Par ailleurs, l'isolement sanitaire de nombreuses personnes ayant contracté le Covid-19 provoque des prescriptions de colis alimentaire de la part de la plateforme de l'ARS. Nous estimons une augmentation de 20 à 30 % des demandes d'aides alimentaires (CAP ou colis) comparativement à notre file active « traditionnelle ». En réponse à cette situation et jusqu'à aujourd'hui, une enveloppe budgétaire conséquente doit être débloquée pour subvenir aux besoins primaires de la population. Il est donc nécessaire de répondre aux nombreuses sollicitations liées à cette situation.</p> |
|--------------------------|--|

| | |
|------------------|---|
| OBJECTIFS | <p>Aussi bien sur le plan local qu'au plan national, le constat est le même. L'épidémie Covid-19 a entaché l'équilibre budgétaire des ménages. Les Réunionnais en situation de précarité se retrouvent en plus grande difficulté et sollicitent de plus en plus les services sociaux de leur commune. Notre commune est, rappelons-le, une des communes avec un taux de pauvreté des plus importants de France.</p> <p>Les personnes vulnérables, isolées, en grande précarité ou bien en rupture de ressources sollicitent davantage leur CCAS, qui est devenu leur interlocuteur privilégié. En tant qu'acteur social de proximité, nous essayons de répondre prioritairement aux urgences alimentaires. À la fin juin 2021, la consommation des crédits dédiés à l'aide alimentaire était de 90 % du volume global.</p> <p>Aujourd'hui, le CCAS répond essentiellement à l'urgence alimentaire et accompagne les ménages qui sont touchés par une baisse de leur pouvoir d'achat. Les familles se retrouvent en situation de loyer et/ou charges itinérantes impayés et de dettes. L'urgence alimentaire a pris le pas sur les autres aides facultatives proposées par le CCAS. Les besoins sont grandissants et une aide ponctuelle n'est plus suffisante.</p> <p>Les objectifs sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. De répondre à la demande alimentaire d'urgence ; 2. D'enclencher quand cela est possible un accompagnement personnalisé des usagers pour gérer au mieux leur budget, ou pour revoir leurs modes de consommation. |
|------------------|---|

| | |
|--------------------------------|---|
| DESSCRIPTIF DE L'ACTION | <p>Le CCAS de Saint-Louis a pour défi de baisser le taux de pauvreté de la commune, de réaffirmer son accompagnement auprès des plus démunis et de s'engager dans une démarche d'amélioration continue des conditions de vie de la population saint-louisienne. Face à la hausse des besoins, notre établissement engage sur ses fonds propres le déploiement de ses aides, plus spécifiquement en matière alimentaire.</p> <p>Au regard de cette situation, l'enjeu de conjuguer les efforts avec Conseil Départemental afin d'amplifier l'offre d'accompagnement. Les situations sont examinées par un travailleur social puis fait des préconisations pour une prise de décision rapide.</p> |
|--------------------------------|---|

| | |
|------------------------------|---|
| PERIMETRE DE L'ACTION | |
| Localisation | |
| Public visé | La population ciblée : les personnes vulnérables et les plus démunies sur l'ensemble de la Commune. |
| Thématique | |

Avenant 2 - Commune-CCAS de Saint-Louis

Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le



ID : 974-219740149-20240830-DCM106_2024-DE

| | |
|--|--|
| MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...) | <ol style="list-style-type: none"> 1. Repérage des besoins au sein de plusieurs agences ACADIS territoriales alimentaires et à travers des réseaux de partenaires publics et privés. 2. Identification de la demande et des besoins réels. 3. Diagnostic des droits sociaux. 4. Préconisations. 5. Liquidation de l'aide par le point de distribution alimentaire s'agissant des colis et par la régie financière s'agissant des CAP. 6. Accompagnement social personnalisé si nécessaire. |
| PILOTE ET PARTENAIRES | <p>Pilote : CCAS de Saint-Louis</p> <p>Partenaires : Département, Mairie, associations locales à but caritatif.</p> |
| CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE | De janvier 2022 à décembre 2023 |
| PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...) | <p>Coût total de l'action : 90 000 € HT</p> <p>Département : 60 000 € HT (66,67 %)</p> <p>Commune : 30 000 € HT (33,33%)</p> |
| INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif) | <p>Nombre de bénéficiaires touchés par type de public</p> <p>Nombre de CAP et de colis délivrés</p> <p>Nombre d'orientations proposées pour un accompagnement budgétaire.</p> |
| TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire) | Non |

| | |
|-----------------------------|---|
| INTITULE DE L'ACTION | ANIMATION DE JOUR POUR LES PERSONNES ISOLÉES |
| INV * | |
| FONC * | |

* case à cocher

| | |
|--------------------------|--|
| CONTEXTE / ENJEUX | <p>L'isolement est un phénomène qui tend à s'intensifier au fil des années en France et Saint-Louis n'est pas épargné. Toutes les couches de la population sont touchées, autant chez familles monoparentales que chez les jeunes et les personnes âgées. Chez cette dernière catégorie, l'isolement est souvent facteur d'amplification de la perte de l'autonomie. Plusieurs causes sont à la source de celui-ci dont la décohabitation des jeunes, l'individualisme ou encore la baisse du nombre des aidants. Saint-Louis, le nombre de personnes âgées tend à augmenter et leur situation est plus dégradée qu'au plan national. 1836 personnes âgées isolées de + de 60 ans sont dénombrées. La pandémie de la Covid-19 impacte de façon forte la santé physique, mentale et sociale de nombre d'entre elles. De ce fait, un accompagnement est nécessaire et également la prise en charge médico-sociale. Comment agir de façon plus efficace pour que nos aîeux qui constitueront une part de plus en plus importante de la population aient une vie plus agréable dans leur vieux jour ?</p> <p>Devant cette situation, les politiques publiques doivent penser et accompagner davantage les personnes et en particulier prévenir la dégradation trop précoce de leur santé. Le CCAS souhaite amplifier son action dans ce domaine et mettre en œuvre plusieurs dispositifs de prévention</p> |
|--------------------------|--|

| | |
|------------------|---|
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les personnes âgées isolées ; - Proposer des activités collectives au sein d'un tiers lieu. |
|------------------|---|

| | |
|------------------------------|---|
| DESRIPTIF DE L'ACTION | <p>Grâce à un partenariat national l'Association Service Civique Solidarités Séniors (SC2S) le CCAS élaboré un programme innovant d'appui et d'accompagnement aux personnes âgées au sein de différents quartiers de la Commune. 26 jeunes volontaires bénéficient d'un accompagnement et d'une formation afin de leur permettre d'identifier les personnes âgées isolées, de faire des visites de courtoisie, de convivialité et repérer les besoins de premiers niveaux pour les orienter vers les professionnels.</p> <p>Une fois les repérages effectués, l'objectif est de faire sortir les personnes par petits groupes au sein des Maisons communales de proximité afin de participer à des animations collectives ou des ateliers d'information et d'apprentissage dans plusieurs domaines en particulier celui du numérique. Les bénéficiaires du portage de repas ou de l'APA pourront participer à des journées de même type y compris la prise de repas en groupes restreints.</p> <p>Une équipe d'animation dédiée est mise en place pour planifier et organiser et animer les ateliers et séquences d'animation. Elle sera mobile et circulera au sein des Maisons communales de proximité.</p> |
|------------------------------|---|

| | |
|------------------------------|--|
| PERIMETRE DE L'ACTION | <ul style="list-style-type: none"> - Toute la Commune, notamment les quartiers isolés des hauts ; - Personnes âgées encore autonomes ; - Maisons communales de proximité. |
| Localisation | |
| Public visé | |
| Thématique | |

| | |
|--|--|
| MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...) | <ol style="list-style-type: none"> 1. Repérage des personnes âgées vivant seules, 2. Instauration d'un lien de confiance, 3. Planification d'un programme d'ateliers et d'animation collectifs décentralisés, 4. Transport des personnes sur les lieux d'animation |
|--|--|

| | |
|------------------------------|--|
| PILOTE ET PARTENAIRES | <p>Pilote : CCAS de Saint-Louis</p> <p>Partenaires : services de la mairie, associations, service gérontologie du Conseil Départemental.</p> |
|------------------------------|--|

| | |
|---|---------------------------------|
| CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE | De janvier 2022 à décembre 2023 |
|---|---------------------------------|

Avenant 2 - Commune-CCAS de Saint-Louis

Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le



ID : 974-219740149-20240830-DCM106_2024-DE

| | |
|---|---|
| PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...) | Coût total de l'action : 49 100 € HT Département : 39 280 € HT (80%) Commune : 9 820 € HT (20%) |
|---|---|

| | |
|---|---|
| INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif) | Nombre de personnes âgées participantes Nombre d'ateliers et d'animations collectives organisés Indice de satisfaction. |
|---|---|

| | |
|---|-----|
| TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire) | Non |
|---|-----|

| | |
|---------------------|--|
| OBSERVATIONS | |
|---------------------|--|

Avenant 2 - Commune-CCAS de Saint-Louis

| | |
|-----------------------------|---|
| INTITULE DE L'ACTION | Saint-Louis, territoire 100% activation des droits |
| INV * | |
| FONC * | |

* case à cocher

| | |
|--------------------------|--|
| CONTEXTE / ENJEUX | <p>L'observatoire des inégalités estime que la pauvreté augmente depuis les années 2000. Dans son rapport sur la pauvreté dans les DOM en 2020, INSEE donne pour la première fois des chiffres officiels et La Réunion est le 3e Département d'outre-mer pour son taux de pauvreté de 42%. La Commune de Saint-Louis détient le triste record de France de pauvreté des Communes de + de 20 000 habitants avec 47% de sa population qui se trouve en dessous du seuil national. C'est une situation intolérable pour les familles et aussi pour les décideurs de tous horizons. La lutte contre la pauvreté est une démarche complexe et difficile. Elle se joue au niveau des politiques publiques nationales avant tout, mais beaucoup d'acteurs locaux se mobilisent et l'impact de leurs actions est difficile à évaluer. Cela est dû essentiellement au fait que la pauvreté est multidimensionnelle. Elle n'est pas uniquement monétaire, bien que ce soit la dimension la plus importante. Elle relève de multiples privations qui sont cumulatives : privation matérielle, sociale et pauvreté en conditions de vie.</p> <p>La pauvreté monétaire est principalement observée, car elle est la plus visible dans la vie quotidienne des personnes et permet de combler d'autres privations. Un ensemble de politiques publiques nationales prévoit des mesures d'accompagnement pour les familles en leur permettant l'accès à des ressources nouvelles issues de la solidarité nationale. Malheureusement, depuis plusieurs décennies l'accès aux droits est devenu complexe pour une frange importante de la population ; les raisons sont multiples.</p> <p>Dans ce contexte de difficultés économiques et sociales, les fragilités s'accroissent pour les individus ; elles sont amplifiées par la persistance de la pandémie de Covid-19. La santé physique, sociale et mentale des habitants se dégrade davantage et cela donne une société qui se fragilise aussi.</p> <p>Face à cette situation, comment agir de concert avec l'ensemble des parties prenantes de l'action sanitaire et sociale pour changer d'échelle dans le recours aux droits sociaux pour faire baisser le niveau de pauvreté monétaire à Saint-Louis ?</p> <p>La collaboration partenariale physique (physique et digitale) constitue un levier puissant de la transformation dans ce domaine. Il est possible d'agir sur les processus de collaboration pour les optimiser cela grâce à une plateforme numérique de simulation des droits intégrée et à une coordination numérique. L'objectif est d'allier la performance digitale à la performance humaine pour permettre à chaque personne fragilisée de bénéficier d'un diagnostic de ses droits et d'un accompagnement personnalisé. C'est là tout l'enjeu d'un territoire 100% activation des droits.</p> |
|--------------------------|--|


| | |
|------------------|--|
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les usagers et les partenaires locaux contre le non-recours aux droits. - Agir pour des impacts valorisables de l'accès aux droits. |
|------------------|--|

| | |
|-------------------------------|---|
| DESCRIPTIF DE L'ACTION | <p>L'action consiste d'une part, à mobiliser l'ensemble des partenaires autour des enjeux de l'accélération du recours aux droits pour faire de Saint-Louis un territoire pilote dans l'activation des droits grâce à une démarche de projet collaborative, e d'autre, développer une plateforme digitale collaborative permettant identifier rapidement les droits manquants, de planifier de façon partagée le suivi de l'accès aux droits et d'en mesurer l'impact.</p> <p>Un chef de projet sera chargé d'animer la coordination locale et de suivi la programmation des actions identifiées.</p> |
|-------------------------------|---|

| | |
|---|--|
| PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique | <ul style="list-style-type: none"> - Périmètre : l'ensemble de la Commune ; - Public : tous publics. |
|---|--|

Avenant 2 - Commune-CCAS de Saint-Louis

Envoyé en préfecture le 05/09/2024
 Reçu en préfecture le 05/09/2024
 Publié le
 ID : 974-219740149-20240830-DCM106_2024-DE



| | |
|--|--|
| MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...) | Mobilisation des partenaires principaux Mise en place d'un comité de pilotage Validation d'un programme d'actions Développement et mise en œuvre d'une plateforme digitale Configuration d'un annuaire numérique des droits locaux couplé à un simulateur de droits. |
|--|--|

| | |
|------------------------------|--|
| PILOTE ET PARTENAIRES | Pilote : CCAS de Saint-Louis Partenaires : Conseil Départemental, CAF, CGSS, Mission Locale, Mairie, Espace Initiative, associations, Maisons communales de proximité, etc. |
|------------------------------|--|

| | |
|---|---------------------------------|
| CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE | De janvier 2022 à décembre 2023 |
|---|---------------------------------|

| | |
|--|--|
| PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...) | Coût total de l'action : 100 000.00 € HT Département : 80 000,00 € HT (80%) Commune : 20 000,00 € HT (20%) |
|--|--|

| | |
|--|---|
| INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif) | Nombre d'évaluation des droits effectués, Nombre de droits manquants identifiés, Impact financier des droits levés. |
|--|---|

| | |
|---|-----|
| TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire) | Non |
|---|-----|

| | |
|-----------------------------|--|
| INTITULE DE L'ACTION | Atelier d'insertion « Aquaponie » |
| INV * | |
| FONC * | X |

* case à cocher

| | |
|--------------------------|---|
| CONTEXTE / ENJEUX | <p>L'insertion des jeunes, particulièrement ceux qui habitent dans les hauts de la commune, est devenue un défi majeur de notre société, surtout en cette période de pandémie qui met en lumière les difficultés de ce public. Partant du fait qu'une action sociale réussie est une action sociale inclusive, l'établissement public se doit d'agir en direction de ce public.</p> <p>En 2019/20, le CCAS de Saint-Louis a souhaité accompagner une dizaine d'entre eux, enfants d'agriculteurs, en lançant un programme d'insertion innovant par le biais de l'aquaponie. Cette technique à mi-chemin entre l'aquaculture (élevage de poissons) et l'hydroponie (culture de plantes sur l'eau) commence à se développer dans le monde. L'aquaponie est le fait de cultiver des végétaux en symbiose avec des poissons. Les poissons produisent des déjections pleines d'ammonium qui sont transformées naturellement en nitrates par des bactéries. Les plantes consomment ces nutriments pour leur croissance et filtrent alors l'eau des poissons qui leur revient propre. Elle est classée par l'Europe parmi les domaines porteurs de l'agriculture et de l'élevage de poissons de demain, respectueux de l'environnement, à caractère biologique et plus performant.</p> <p>La stratégie adoptée a été dans un premier temps la sélection de jeunes issus du milieu agricole habitant plusieurs quartiers des hauts tels que Le Tapage, les Makes et Gol les hauts, inscrits à Pôle Emploi et intéressés par cette nouvelle micro filière. Après avoir suivi une formation théorique de 300 heures au CCAS de Saint-Louis en partenariat avec Pôle Emploi et la Couveuse d'entreprises « REUSIT » et une formation pratique individuelle pour la réalisation de leurs structures de production, la majorité d'entre eux a pu monter leurs microstructures aquaponiques (10 sur 11) cette année. Le taux de réussite est donc exceptionnel.</p> <p>Ces structures ont actuellement une surface moyenne de 50 m². Leur mise en route (empoisonnement, plantations) a débuté rapidement après la mise en eau. Cette surface a permis aux jeunes de tester en grandeur nature une unité en mode production et vente dans un domaine totalement nouveau pour les porteurs de projet. Grâce à cette immersion dans la réalité d'une exploitation, les difficultés liées à ce type de structures innovantes ont apparu rapidement et un certain nombre de freins ont pu être identifiés.</p> <p>Afin de capitaliser l'expérience acquise, d'opérer une mise à l'échelle sur des exploitations viables économiquement et de pérenniser cette nouvelle micro filière et d'en faire un modèle duplicable, une deuxième phase dite de consolidation a débuté. À l'issue de cette phase, les exploitations devront être viables et permettre à leur responsable d'avoir un complément de ressource non négligeable pour vivre dignement dans leur quartier et envisager dans le futur un projet totalement autonome économiquement.</p> <p>L'installation des premiers pilotes dans les hauts Saint-Louis a permis après quelques mois de fonctionnement d'identifier les problèmes majeurs pour ce type de projets et d'apporter des solutions viables.</p> <p>Ce modèle d'insertion par l'aquaponie en micro activités est aujourd'hui un champ totalement ouvert qui mixte développement social et développement durable. Le CCAS souhaite lancer en parallèle de la consolidation de l'existant, une deuxième vague d'accompagnement de futurs bénéficiaires. Le processus de formation étant maîtrisé avec les partenaires existants (Pôle Emploi, REUSIT), il s'agit d'organiser des ateliers de transfert pratique de compétences par l'autoconstruction d'une unité pilote pour 10 bénéficiaires.</p> |
|--------------------------|---|

| | |
|------------------|---|
| OBJECTIFS | Auto construire 10 unités en aquaponie en mobilisant des jeunes demandeurs d'emploi des hauts de la Commune de Saint-Louis. |
|------------------|---|

| | |
|-------------------------------|---|
| DESCRIPTIF DE L'ACTION | Il s'agit ici, en plus d'une formation théorique dispensée dans le cadre partenarial déjà tissé, d'organiser un atelier d'auto construction de 10 unités expérimentales en aquaponie permettant aux jeunes de tester en situation réelle leur projet. Cette modalité constitue le facteur de réussite majeur de cette démarche d'insertion. |
|-------------------------------|---|

| | |
|------------------------------|---|
| PERIMETRE DE L'ACTION | |
| Localisation | Localisation : Les quartiers des hauts de la Commune de Saint-Louis. |
| Public visé | Publics visés : jeunes demandeurs éloignés de l'emploi, bénéficiaires du RSA. |
| Thématique | |

Avenant 2 - Commune-CCAS de Saint-Louis

Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le



ID : 974-219740149-20240830-DCM106_2024-DE

| | |
|--|---|
| MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...) | <ol style="list-style-type: none"> 1. Diagnostic de l'environnement physique des porteurs de projets (électricité). 2. Configuration de chaque unité 3. Acquisition des matériaux nécessaires 4. Auto construction collective des unités 5. Mise en production expérimentale 6. Suivi des projets |
| PILOTE ET PARTENAIRES | Pilote : CCAS de Saint-Louis Partenaires : Pôle Emploi, REUSIT, Mairie. |
| CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE | De janvier 2022 à décembre 2023 |
| PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...) | Coût total de l'action : 30 000 € HT Département : 24 000€ HT (80%) Commune : 6 000 € HT (20%) |
| INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif) | Nombre de jeunes porteurs de projets repérés, Projets actifs. |
| TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire) | Développement de plusieurs projets totalement intégrés dans la démarche de l'agroécologie et de circuits courts et de développement social par le maintien des jeunes dans leur environnement de vie dans les hauts. |

Avenant 2 - Commune-CCAS de Saint-Louis

Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le



ID : 974-219740149-20240830-DCM106_2024-DE

| | |
|-----------------------------|---|
| INTITULE DE L'ACTION | SOUTIEN AU FINANCEMENT DU PERMIS ET A LA MOBILITE DES JEUNES |
| INV * | |
| FONC * | |

* case à cocher

| | |
|--------------------------|---|
| CONTEXTE / ENJEUX | <p>Très régulièrement, les services du CCAS et de la collectivité sont interpellés soit par des jeunes soit par des partenaires soit trouver des solutions de financement du permis de conduire. En effet, dans le cadre de leur parcours d'insertion, certains jeunes trouvent des solutions soit en formation en alternance soit en emploi direct, mais ils se trouvent en difficulté du fait de ne pas être indépendant sur le plan de la mobilité intérieure. Par exemple, certains emplois d'aide à domicile sont disponibles, mais ne peuvent pas être pourvus par les demandeurs ne disposant pas du permis de conduire. Par ailleurs, certains lieux sont bien desservis en transports collectifs, mais les jeunes manquent de moyens suffisants durant les premiers jours ou semaines de formation ou d'emploi ou même pour se rendre à un rendez-vous employeurs ou centre de formation. Même si certaines aides peuvent être levées, il est souvent nécessaire d'être réactifs pour lever ces freins rapidement et intervenir au plus juste. Dans d'autres cas de projet d'insertion vers la métropole, les jeunes et leur famille ont des difficultés pour constituer leur trousseau et les achats autres que le transport, occasionnés par leur déplacement.</p> <p>Comment débloquer la situation rapidement et au moment opportun ? Le CCAS se propose dans le cadre des orientations du PST2 de participer au financement des permis de conduire des jeunes ayant des perspectives et des solutions d'insertion. La participation est fixée à 900€ au maximum soit environ 50% du coût. Par ailleurs, une aide à la mobilité en transport en commun sera possible grâce à une participation à l'acquisition de titre de transport temporaire.</p> |
|--------------------------|---|

| | |
|------------------|---|
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. - Attribuer une aide au financement du permis de conduire. - Soutenir la mobilité intérieure du public cible. |
|------------------|---|

| | |
|-------------------------------|--|
| DESCRIPTIF DE L'ACTION | <p>Cette action consiste à repérer les publics en parcours, susceptibles d'être insérés à court terme et qui se confrontent à des difficultés de mobilité. Elle s'appuiera sur les partenaires internes à la collectivité (services du CCAS et de la ville), le service insertion du Département.</p> <p>Le dispositif est validé par le conseil d'administration du CCAS et intégré au sein du règlement d'admission à l'aide sociale. Les demandes sont instruites par les partenaires et présentées en commission permanente de l'établissement. Pour les aides à la mobilité intérieure, les décisions sont prises au fil de l'eau par les décisionnaires selon les critères du règlement.</p> |
|-------------------------------|--|


| | |
|---|---|
| PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique | <p>Localisation : Commune de Saint-Louis</p> <p>Public visé : jeune de – de 35 ans.</p> |
|---|---|

| | |
|--|---|
| MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...) | <ol style="list-style-type: none"> 1. Identification de la demande par le réseau de partenaires. 2. Instruction de la demande. 3. Décision par la CP ou autorité. 4. Attribution de l'aide. |
|--|---|

| | |
|------------------------------|---|
| PILOTE ET PARTENAIRES | <p>Pilote : CCAS de Saint-Louis</p> <p>Partenaires : Espace Initiative.</p> |
|------------------------------|---|

| | |
|---|---------------------------------|
| CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE | De janvier 2022 à décembre 2023 |
|---|---------------------------------|

Avenant 2 - Commune-CCAS de Saint-Louis

Envoyé en préfecture le 05/09/2024
 Reçu en préfecture le 05/09/2024
 Publié le 
 ID : 974-219740149-20240830-DCM106_2024-DE

| | |
|--|---|
| <p>PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)</p> | <p>Coût total de l'action : 86 000 € HT Département : 69 252 € HT (80%) Commune : 16 748 € HT (20%)</p> |
|--|---|

| | |
|---|---|
| <p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)</p> | <p>Nombre de demandes satisfaites pour le permis, Nombre de demandes satisfaites pour la mobilité interne, Nombre de sorties positives.</p> |
|---|---|

| | |
|--|------------|
| <p>TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)</p> | <p>Non</p> |
|--|------------|

Avenant 2 - Commune-CCAS de Saint-Louis

Envoyé en préfecture le 05/09/2024
 Reçu en préfecture le 05/09/2024
 Publié le
 ID : 974-219740149-20240830-DCM106_2024-DE



| | |
|-----------------------------|---|
| INTITULE DE L'ACTION | Formation des travailleurs sociaux |
| INV * | |
| FONC * | |

* case à cocher

| | |
|--------------------------|--|
| CONTEXTE / ENJEUX | <p>Sur les territoires aussi fragilisés comme l'est la Commune de Saint-Louis, l'accompagnement social des familles est devenu un enjeu fort tant la résolution des problèmes est devenue comme et le maquis des droits sociaux également. Le travail social est l'affaire de professionnels insuffisamment nombreux et beaucoup de personnes relevant d'autres métiers interviennent dans le champ de l'action sans parfois sans la trame commune que le diplôme et la formation. Cela rend parfois complexe et difficile le suivi des situations. D'autre part, la numérisation des services sociaux est devenue une réalité difficile à gérer autant pour les bénéficiaires que pour les professionnels.</p> <p>Il est donc devenu essentiel de renforcer les compétences transversales des professionnels, de leur permettre d'acquérir des savoir-faire nouveaux et parfois de les faire valider par un diplôme adapté ou de valider leurs compétences. Par cette démarche, il est visé une plus grande qualité des interventions par un langage commun renforcé. Cela permet également d'outiller davantage les professionnels dans les situations d'accueil social de plus en plus difficile au regard des usagers.</p> |
|--------------------------|--|

| | |
|------------------|---|
| OBJECTIFS | <p>Former les professionnels en savoir-faire transversaux dans les domaines de l'accueil, de l'accompagnement et du numérique. Valider leurs connaissances par des diplômes.</p> |
|------------------|---|

| | |
|-------------------------------|--|
| DESCRIPTIF DE L'ACTION | <p>Cette action consiste à la diagnostiquer les difficultés des professionnels intervenant dans le champ du social au CCAS, d'identifier les compétences à renforcer et les situations où les compétences et l'expérience acquises peuvent permettre de mettre en place une validation des acquis.</p> <p>En partenariat avec intervenant du secteur, il est prévu de mettre en œuvre un plan de formation adapté en particulier dans le domaine de l'accueil inconditionnel et bienveillant (construction d'une charte d'accueil) et accompagnement à la VAE.</p> |
|-------------------------------|--|

| | |
|------------------------------|--|
| PERIMETRE DE L'ACTION | Localisation : Saint-Louis |
| Localisation | |
| Public visé | Publics visés : agents intervenant dans le champ de l'accompagnement social et des droits sociaux. |
| Thématique | |

| | |
|--|--|
| MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...) | <p>Diagnostics individuels Identification des formations adaptées Mise en œuvre des formations ou VAE.</p> |
|--|--|

| | |
|------------------------------|---|
| PILOTE ET PARTENAIRES | <p>Pilote : CCAS de Saint-Louis Partenaires : organisme de formation</p> |
|------------------------------|---|

| | |
|---|---------------------------------|
| CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE | De janvier 2022 à décembre 2023 |
|---|---------------------------------|

| | |
|--|--|
| PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...) | <p>Coût total de l'action : 50 000 € Département : 36 500 € HT (73%) Commune : 16 748 € HT (27%)</p> |
|--|--|

Avenant 2 - Commune-CCAS de Saint-Louis

Envoyé en préfecture le 05/09/2024
Reçu en préfecture le 05/09/2024
Publié le
ID : 974-219740149-20240830-DCM106_2024-DE



| | |
|--|---|
| INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif) | Nombre d'agents concernés Nombre de formations mises en œuvre Nombre de VAE réussies. |
|--|---|

| | |
|---|-----|
| TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire) | Non |
|---|-----|

Annexe 2

Modèle de tableau des dépenses pour l'investissement

| NOM DE LA COMMUNE OU DU CCAS | | | | | | |
|--|----------------------|------|-------------------|------------------|---------------|--------------|
| NOM DE L'OPERATION | | | | | | |
| Nature de la dépense | Désignation /Libellé | Date | Tiers/ Entreprise | Numéro Bordereau | Numéro Mandat | Montant € HT |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| Sous-total des dépenses € HT à l'atteinte de 50% de la réalisation de la dépense de l'opération | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| Sous-total des dépenses € HT à l'atteinte de 100% de la réalisation de la dépense de l'opération | | | | | | |
| TOTAL des dépenses € HT de l'opération | | | | | | |

Modèle de tableau des dépenses pour le fonctionnement

| NOM DE LA COMMUNE OU DU CCAS | | | | | | |
|---|----------------------|------|-------------------|------------------|---------------|--------------|
| NOM DE L'ACTION | | | | | | |
| Nature de la dépense | Désignation /Libellé | Date | Tiers/ Entreprise | Numéro Bordereau | Numéro Mandat | Montant € HT |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| Sous-total des dépenses € HT à l'atteinte de 50% de la réalisation de la dépense de l'action | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| Sous-total des dépenses € HT à l'atteinte de 100% de la réalisation de la dépense de l'action | | | | | | |
| TOTAL des dépenses € HT de l'opération | | | | | | |

Fiche « Bilan technique et financier » pour le solde d'une opération et/ou action sur le PST2 2021-2024

Conformément au cadre du PST 2^{ème} génération et aux conventions de PST 2^{ème} génération, signées entre les communes, les CCAS et le Département, le versement du solde de 30% est conditionné à la présentation d'un bilan technique et financier pour chaque projet.

Le bilan technique et financier consiste en la présentation d'un certain nombre de pièces justificatives attestant la réalisation effective des projets financés par la collectivité départementale.

En investissement, les pièces demandées sont les suivantes :

- Un bref descriptif des objectifs à atteindre et de l'action menée,
- Un bilan financier final (par exemple un décompte général définitif des dépenses visées du Maire et du Payeur), précisant le coût total hors taxe de l'opération,
- L'attestation de « service fait » ou le cas échéant le procès-verbal de réception des travaux,
- En cas de travaux, une photo du **panneau de chantier** où la participation du Département doit apparaître en termes de logo, de taux de financement et du montant de la subvention,
- Des photos de la réalisation finale où le logo du Département doit apparaître de façon visible et permanente,
- Pour les acquisitions d'équipement mobilier, des photos où le logo du Département doit apparaître de façon visible sur l'équipement.

Sur présentation du bilan technique et financier d'une opération, jugé conforme, le Département pourra procéder au versement du solde de l'opération, sans attendre l'échéance du dispositif PST 2^{ème} génération 2021-2024.

En fonctionnement, les pièces demandées sont les suivantes :

- Le décompte général et définitif des dépenses, précisant le coût total hors taxe de l'opération,
- Un bilan financier final (par exemple un décompte général définitif des dépenses), précisant le coût total toutes taxes comprises de l'action,
- L'attestation de « service fait »,
- Le descriptif de l'action menée reprenant les éléments d'organisation, de mise en œuvre et le nombre de bénéficiaires (ainsi qu'éventuellement les autres indicateurs définis dans la fiche action),
- Un exemple de courrier type de notification de l'aide, précisant l'aide du Département.

Sur présentation du bilan technique et financier d'une action, jugé conforme, le Département pourra procéder au versement du solde de l'action, sans attendre l'échéance du dispositif PST 2^{ème} génération 2021-2024.